

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2018

L'an deux mil dix huit, le cinq février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Alain LEYDET, Jean-François LAMOTHE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Philippe BRIMALDI, Gérard FERAUDET, Jérôme BORNERIE, Pierre MEUNIER, Fernand ESCALIER, Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Audrey LEYDET, Christine JOUANNO.

**Etaient absents excusés** : M. Eric RICCO donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE Françoise PRIOUR donne procuration à M Fernand ESCALIER. Mme Aurélie BOULANGER donne procuration à Mme Florence JOST, Mme Sophie SEIGUE donne procuration à Mme Josiane ROCHE, Mme Violette BOUTY donne procuration à M. Pierre MEUNIER.

*Le scrutin a eu lieu, Mme Sylvie LAFAGE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

---

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire propose de valider le procès verbal de la séance du 11 décembre 2017.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

---

# ORDRE DU JOUR

## DECISIONS :

**-N° D17-11-17 Attribution du marché public à procédure adaptée pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un diagnostic partagé et prospectif de revitalisation de centre-bourg. Annule et remplace**

**-N°D17-12-18 Marché public à procédure adaptée pour la transformation d'un bâtiment communal en maison des services au public – Aménagement du 1<sup>er</sup> étage.**

**-N°D18-01-02 Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour le financement de l'acquisition de barrières mobiles**

**-N°D18-01-01 Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour le financement de la sécurisation du gymnase Léo Lagrange et la vidéoprotection de la rue Victor Hugo**

## DELIBERATIONS :

**- N° L 18-02/01-01/FI Approbation du compte de gestion**

M le Maire rappelle que le compte de gestion est dressé par Mme la Receveuse Municipale et qu'il traduit la conformité des comptes de l'ordonnateur avec ceux du comptable public.

Il invite le Conseil Municipal à approuver le Compte de Gestion.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**- N° L 18-02/02-02/FI Approbation du compte administratif**

M le Maire indique que le Compte Administratif retrace la réalisation des dépenses inscrites dans le budget primitif. Il relève le taux de réalisation satisfaisant des dépenses d'équipement, et souligne la dynamique de dépense qui a permis de réaffecter des crédits en cours d'année pour réaliser 350.000€ de travaux de voirie en 2017.

M Fernand ESCALIER remarque que le compte 6411 « Personnel titulaire » voit 300.000€ de dépenses en moins par rapport au Compte Administratif 2016, ce qui signifie une diminution des crédits consacrés à la masse salariale du personnel titulaire. M le Maire indique que la ville a fait appel à des agents contractuels en emplois aidés et à des associations à but social proposant des missions d'intérim, et qu'en conséquence la dépense a été réalisée sur des imputations différentes.

M le Maire se retire au moment du vote. M Jean Claude DUCOUSSO est désigné pour présider la séance au moment du vote.

M Fernand ESCALIER indique qu'il avait voté contre le Compte Administratif en 2016, mais que l'amélioration des ratios conduit l'opposition municipale à s'abstenir sur le vote du Compte Administratif 2017.

**Après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 5 abstentions :**

**APPROUVE le compte administratif 2017**

**CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**

**RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.**

**APPROUVE les résultats définitifs**

**- N° L 18-02/03-03/FI Affectation des résultats**

M le Maire propose d'affecter les résultats de la gestion 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à 17 voix pour, 5 abstentions, d'affecter les résultats de la gestion budgétaire 2017 selon la répartition suivante :**

- **D'affecter 751.153,17€ en réserve de la section d'investissement pour l'exercice 2018.**
- **De reporter 158.700,00€ d'excédent sur l'exercice 2018.**

**- N° L 18-02/04-04/FI Vote du budget primitif**

M le Maire signale que la ville poursuit son désendettement et que le Capital Restant Dû s'élève à 459.000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui reflète un choix de la commune depuis 2014. M le Maire souligne que ce choix n'est pas dogmatique et qu'il sera nécessaire de réaliser des dépenses ambitieuses avec le réaménagement du Centre Bourg les prochaines années, et qu'il sera probablement nécessaire, à ce moment-là, de conclure des nouveaux emprunts.

M le Maire indique que la ville fête cette année le dixième anniversaire sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale. Il souligne que les taux de fiscalité à Castillon la Bataille sont comparables à ceux des villes assumant, comme Castillon la Bataille, des charges de centralité.

M le Maire expose le contour de l'exonération progressive de Taxe d'Habitation pour 80% des ménages en 2022. Il souligne que ce produit fiscal s'élève à 442.000€ par an et que les modalités de la prise en charge par l'Etat de cette exonération ne sont pas encore connues avec précision.

M Christine JOUANNO signale qu'il est dit que seuls 30% des contribuables paient la Taxe d'Habitation. Elle demande si l'Etat prend en charge ces exonérations. M le Maire répond que l'Etat compense les exonérations décidées par la loi. Il indique que la question du respect du principe de l'autonomie financière des collectivités locales est posée puisque une part croissante des recettes communales relève de décisions qui n'appartiennent plus aux

collectivités. Il prend pour exemple le Département dont une grande part des recettes est affectée et les dépenses contraintes, comme l'allocation individuelle de solidarité.

M le Maire expose que le chapitre des Charges Générales de Fonctionnement est maîtrisé et que son exécution diminue depuis 2015. Il remercie les services qui sont attentifs à respecter les consignes de maîtrise de ces dépenses, et souligne la mise en place d'outils de pilotage qui permettent de surveiller et contrôler l'exécution budgétaire.

M Fernand ESCALIER remarque que les prévisions du compte « 6156 – Maintenance » apparaissent en forte diminution. M le Maire explique qu'un certain nombre de dépenses auparavant sur ce compte ont été transférées sur d'autres imputations qui permettent, depuis une réforme récente, de bénéficier d'un remboursement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

M Fernand ESCALIER remarque que les prévisions du compte « 616 – Assurances » apparaissent en forte diminution. M le Maire explique qu'un nouvel appel d'offre a permis d'obtenir des prix plus favorables. M le Maire indique que le compte « 6284 – Redevances pour services rendus » est utilisé pour mandater les paiements effectués pour l'élimination des déchets par l'USTOM.

M le Maire signale que le chapitre « Charges de Personnel » a vu un taux de réalisation proche de 100% en 2017 ; et que la prévision passe de 1.714.000€ au Budget 2017 à 1.584.000 au Budget 2018. Il explique que la fin de la prise en charge par l'Etat des agents en « contrats aidés » et des départs en retraite des agents titulaires ont conduit à une réorganisation des services. Il indique qu'il ne peut garantir que les services municipaux auront le même périmètre d'activité qu'auparavant. Il prend en exemple le restaurant scolaire, qui n'effectue plus qu'un service par journée de classe ; ou la peinture routière, qui sera désormais principalement effectuée par une entreprise extérieure ce qui permet d'éviter l'embauche de deux agents à temps plein sur cinq mois. Il relève qu'il s'agit d'afficher les grandes priorités, et qu'il a été décidé de procéder à des recrutements dans certains services : deux agents au service « espaces verts », deux agents au service « entretien des bâtiments ». Il annonce que les offres d'emplois, en cours de publication, ont permis à la ville de recevoir quatre vingt candidatures pour ces postes.

Il signale que le maintien de la masse salariale à un niveau raisonnable le conduit à consulter les représentants du personnel dans le but de procéder à une réorganisation des missions.

M le Maire indique que la mutualisation du personnel communal avec la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Gironde est une solution appliquée pour le fonctionnement de la Maison des Services Au Public, pour laquelle la ville mettra à disposition deux agents à mi-temps.

Mme Christine JOUANNO indique que la Communauté de Communes est appelée à exercer un nombre de compétences croissantes, et qu'il paraît logique de procéder à des transferts simultanés de personnel. M Fernand ESCALIER signale que lorsque l'Etat a décidé du transfert des Directions Départementales de l'Équipement, le transfert du personnel a été réalisé efficacement.

M le Maire indique que la réussite du transfert des charges de fonctionnement vers les intercommunalités constitue un enjeu majeur.

M le Maire présente les prévisions de dépenses de la section d'investissement et signale qu'elles traduisent la volonté d'action de la ville. Il signale qu'une dépense de 84.000€ est inscrite pour réaménager l'Hôtel de Ville, pour laquelle une subvention de 22.340€ a été obtenue au titre de la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il indique qu'il

sera recherché d'autres financements pour cette opération, notamment auprès du Conseil Départemental ; et qu'il s'agit de reformuler le périmètre des travaux, car un précédent appel d'offre a conduit la commune à reporter les travaux en raison d'un montant trop important, l'évaluation des travaux ayant été manifestement sous-évaluée. Il précise qu'il a confié à MM Patrick TRACHET et Pierre MEUNIER le soin de préciser les travaux en vue de respecter l'enveloppe de 84.000€ attribuée au projet. Il rappelle qu'il s'agit de mettre le bâtiment en accessibilité, de respecter la confidentialité des usagers en cloisonnant les bureaux d'accueil, et de créer de nouveaux bureaux au premier étage.

M le Maire indique que le projet de Budget Primitif comporte une prévision de 18.240€ pour l'informatisation des écoles en 2018. Il explique que l'opération sera menée en tranches pluriannuelles pour optimiser le financement des organismes extérieurs. Il ajoute que la réalisation des travaux de sécurisation de l'école élémentaire est inscrite, avec un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance obtenu en 2017.

M le Maire signale qu'une dépense de 80.000€ est inscrite pour la réalisation d'un City-Stade, projet dont la réalisation inclut la construction d'un parking utilisé à la fois par les enseignants et les usagers de l'ensemble sportif ; et il annonce que le plateau sportif du collège sera reconstruit à l'intérieur de l'enceinte du collège. Il précise que la ville a déposé une demande de subvention au titre de la DETR pour le financement de ce projet.

M Fernand ESCALIER se félicite de cette opération. Il souhaite savoir si la réalisation du City Stade de Rauzan a reçu un portage communal ou intercommunal. M le Maire répond que le City Stade de Rauzan a reçu un portage communal, sans participation financière de la Communauté de Communes, et signale que les subventions au titre de la DETR pour ce genre de projet sont plus importantes lorsque c'est la commune, plutôt que la structure intercommunale, qui porte le projet.

M le Maire signale que le projet de budget comporte une prévision de dépenses de 127.500€ pour la réalisation d'une Maison des Associations avec l'acquisition par la voie de la préemption urbaine d'un ancien bâtiment de l'EDF. Il précise qu'il s'agit de libérer les bâtiments préfabriqués situés à l'ancien Centre de Formation des Apprentis ; et qu'il conviendra de prendre en charge des frais supplémentaires de notaires et d'honoraires de marchands de bien. Il indique que la commune pourrait obtenir 30.000€ de subvention pour cette opération. M Pierre MEUNIER demande si la prévision budgétaire inclut la réalisation des travaux, et signale que la toiture d'une partie du bâtiment est en mauvais état. Il est indiqué que le montant des travaux n'est pas budgété pour le moment, dans l'attente de connaître avec précision les contours du projet.

Mme Christine JOUANNO demande quel est l'intérêt d'acquérir de nouveaux bâtiments lorsqu'il existe des bâtiments communaux vides et inutilisés. M le Maire répond qu'il s'agit de remettre en vie et en valeur le bâti, et signale que l'ancien bâtiment de l'EDF possède un parking.

M le Maire indique que la Maison des Services Au Public devrait être livrée en juin ou en juillet ; et se félicite du travail effectué en coordination avec les organismes extérieurs.

M Fernand ESCALIER remarque qu'il n'apparaît pas de prévision budgétaire pour la réalisation de travaux de voirie. Mme Christine JOUANNO signale que la voirie est en mauvais état et fait l'objet de critiques. M le Maire relève que la rue Jean Jaurès a fait l'objet d'une réfection totale à la fin de l'année 2017. Mme Christine JOUANNO signale que la voirie des quais est en mauvais état, et que l'éclairage des quais est abîmé. M Fernand ESCALIER estime

que la voirie pourrait faire l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes. M le Maire invite M Fernand ESCALIER à demander le transfert de cette compétence lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration de la Communauté de Communes. Il craint que cette proposition ne reçoive pas beaucoup d'échos favorables.

M le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, 18 voix pour, 5 abstentions, d'adopter le Budget Primitif 2018**

**-N° L 18-02/05-05/RH Acceptation de la mise a disposition d'un agent de la communauté de communes de Castillon / Pujols en vue d'effectuer les fonctions d'animatrice sur les temps d'activités périscolaires organisés par la ville**

M le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention prévoyant les modalités de mise à disposition à la commune d'un agent de la Communauté de Communes.

Il précise que le coût de la mise à disposition est calculé en référence à l'Indice Majoré 341, ce qui permet d'anticiper une rémunération d'environ 16,50€ de l'heure. Il rappelle que ces fonctions d'animations étaient auparavant réalisées par la même personne, mais sous la forme d'une prestation de service réalisée par l'association UFCV au tarif horaire de 33€

**Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à procéder à la signature de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes en vue d'effectuer les missions d'animatrice sur les temps d'activités périscolaires.**

**-N° L18-02/06-06/RH Création au tableau des effectifs d'un poste à temps non complet**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**La création au tableau des effectifs de la commune de :**

- **1 poste d'adjoint technique à temps non complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **Ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018**
- **L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;**

## **QUESTIONS DIVERSES**

M le Maire signale que le bureau de la Communauté de Communes a lancé une concertation sur la réforme des rythmes scolaires, en présence de représentants de l'Inspection Académique. Il indique qu'un vote à bulletin secret a eu lieu auprès des enseignants et des parents d'élèves, et que les résultats sont les suivants :

Enseignants de l'école maternelle, votants : 6, en faveur de la semaine de quatre jours : 6

Enseignants de l'école élémentaire, votants : 14, en faveur de la semaine de quatre jours : 8

Parents d'élèves de l'école maternelle, votants 54, en faveur de la semaine de quatre jours : 30

Parents d'élèves de l'école élémentaire, votants 271, en faveur des quatre jours : 173

M le Maire annonce qu'un courrier sera rédigé à l'attention de l'Inspection Académique pour demander par dérogation le retour à la semaine de quatre jours. Il signale qu'un certain nombre de critères devront être rempli pour justifier la demande. Il indique que la Communauté de Communes devra accepter de revoir le fonctionnement du Centre de Loisirs au préalable. Il signale qu'il pourra être décidé de pérenniser certains ateliers qui donnent satisfaction.

Mme Christine JOUANNO regrette le résultat de la consultation et indique que l'organisation du temps scolaire donnait satisfaction. M le Maire remercie Mme Christine JOUANNO de ce constat.

**La séance est levée à 21h05.**